

Conférence nationale des exécutifs : les maires, acteurs constructifs des réformes

Le 26 mars, Jacques PÉLISSARD, a conduit une délégation de maires* à la réunion de la Conférence nationale des exécutifs consacrée aux volets institutionnels et financiers des projets de réforme des collectivités locales. A cette occasion, le président de l'AMF s'est exprimé tant sur les projets de réforme institutionnelle que sur la réforme financière et fiscale.

Réforme institutionnelle

L'AMF réaffirme le rôle fondamental que jouent les communes et les maires dans la République.

C'est la raison pour laquelle l'AMF est favorable à toutes les dispositions allant dans le sens d'une synthèse entre la légitimité historique et démocratique des communes, d'une part, et l'efficacité et la vision stratégique que mettent en œuvre leurs structures intercommunales, d'autre part : clause de compétence générale des communes ; achèvement et rationalisation de la carte intercommunale ; élection des conseillers communautaires dans le respect de la commune ; renforcement des compétences des grandes métropoles.

L'AMF estime, en revanche, « *tout à fait inopportune et pénalisante pour les habitants l'éventualité d'une dilution des communes dans une "supracommunauté", que ce soit autour des grandes villes ou en milieu rural, surtout si elle ne repose pas sur un volontariat local* »

Enfin, toutes les évolutions concernant les périmètres des collectivités locales ne peuvent s'imaginer sans un accord des élus et des populations concernées.

Réforme financière et fiscale

L'AMF se félicite que, pour la première fois, le gouvernement entende lier la réforme institutionnelle des collectivités à la réforme de la fiscalité locale qu'elle appelle de ses vœux depuis plusieurs années.

Elle rappelle les grands principes qu'elle a toujours défendus : restauration de l'autonomie fiscale, assurance pour les collectivités de ressources équivalentes à ce qu'elles sont aujourd'hui, maintien d'un lien fiscal entre les entreprises et leur territoire d'implantation et préservation globale de l'actuelle répartition entre les entreprises et les ménages.

En revanche, l'AMF, pas plus que les autres associations d'élus, "n'acceptera que l'évolution des dépenses des collectivités locales soit encadrée par une norme, qui porterait atteinte au principe constitutionnel de leur libre administration."

A de nombreuses reprises, l'AMF a demandé au gouvernement que les réformes des collectivités locales se fassent dans la plus grande concertation.

Elle se réjouit donc de l'annonce faite par le Premier ministre de l'ouverture de deux grands chantiers, institutionnel et financier, auxquels participeront les associations d'élus. L'AMF entend y prendre une part active et constructive.

* la délégation était composée d'André LAIGNEL, Secrétaire général de l'AMF, Serge GROUARD, représentant l'AMGVF, Bruno BOURG-BROC, Président de la FNVM, Philippe LAURENT, Vice-président de l'APVF et Daniel DELAVEAU, Président de l'ADCF.

Contact presse :

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
mhgalin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. : 01 44 18 51 91
toberle@amf.asso.fr



Conférence Nationale des Exécutifs du Jeudi 26 Mars 2009

Déclaration commune des Présidents de l'AMF, de l'ADF et de l'ARF

Le Président de la République a ouvert plusieurs chantiers majeurs qui engagent l'avenir des collectivités locales.

Au moment de les évoquer dans le cadre de la Conférence nationale des exécutifs, ainsi que nous l'avons demandé, nous souhaitons exprimer la vision que nous partageons :

- La décentralisation, qui a constitué l'une des réformes fondamentales des trente dernières années et a profondément modifié les relations entre l'Etat et les collectivités locales, a libéré des énergies et une capacité d'innovation qui ont contribué de manière décisive au développement économique et social de notre pays ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des services publics transférés.
- Nous avons la volonté de prendre une part active aux projets de réforme qui concernent les collectivités locales.

C'est pourquoi nous invitons le gouvernement à définir avec nos associations une nouvelle méthode de travail.

Nos associations doivent être mobilisées le plus en amont possible.

A cette fin, nous proposons la mise en place rapide de groupes de travail permettant d'engager une concertation approfondie entre les ministères concernés et les associations d'élus, qu'il s'agisse du plan de relance, de la fiscalité ou des suites à donner aux propositions du Comité pour la réforme des collectivités locales.

.../...

- En novembre 2007, nous avons remis au Premier ministre un rapport visant à réformer le système fiscal local.

Soulignant une nouvelle fois la nécessité d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale, intégrant la réforme de la taxe professionnelle, nous souhaitons que nos propositions soient prises en considération par le gouvernement.

Par ailleurs, nous tenons à réaffirmer que la réforme financière et fiscale doit aller de pair avec la réforme institutionnelle.

- Enfin, nous voulons exprimer avec force notre opposition à tout encadrement de la dépense publique locale.

Outre qu'il serait contraire au principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales, il serait également en contradiction avec l'effort d'investissement contracyclique demandé et encouragé par le gouvernement dans le cadre du plan de relance.

Nous tenons à rappeler que le meilleur juge de l'efficacité des dépenses locales reste l'électeur, pour peu que la fiscalité locale soit plus lisible et plus responsabilisante pour chaque niveau territorial.

*
* *

La création, en octobre 2007, de la Conférence nationale des exécutifs a marqué une réelle avancée.

L'espoir qu'elle a suscité ne doit pas être déçu.

Nous attendons du gouvernement, au moment où il engage des réformes capitales pour les collectivités locales, qu'il saisisse cette opportunité pour instaurer un partenariat confiant et constructif avec nos associations.

Jacques PELISSARD

Claudy LEBRETON

Alain ROUSSET